

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, Association Loi 1901 3

Environnement 3

Question 1 : Sobriété 3

a) Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? pourriez-vous le(s) définir ?..... 3

b) Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ? 4

c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ? 5

d) Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ? 6

Social..... 6

Question 2 : Niveau de vie décent..... 6

a) Comment garantissez-vous un niveau de vie décent (salaire décent, protection sociale, épargne de précaution et autres avantages, type aide au logement) à ces travailleurs ? Quels sont les travailleurs concernés (fournisseurs rang 1, 2 et 3, l'ensemble de vos fournisseurs stratégiques, le personnel non salarié...) ? 6

b) Avez-vous identifié et cartographié les risques et obstacles au versement d'une rémunération décente et de prestations sociales dans votre chaîne de valeur (exemples : métiers à risque, pays à risque, contexte réglementaire local, inflation, compétitivité, opacité des pratiques des fournisseurs...) ? Quelles mesures spécifiques prenez-vous pour réduire les risques liés à ces métiers (revue annuelle et corrections des écarts, mise en place de mesures incitatives pour les fournisseurs...) ? 7

c) Est-ce que le respect d'un niveau de vie décent est un critère de sélection dans le choix de vos fournisseurs ou sous-traitants ? Dans quelle mesure ce critère est-il déterminant dans ce choix ? 8

d) Si vous avez adopté une politique pour garantir un niveau de vie décent à tous ou certains des travailleurs de votre chaîne de valeur / indépendants, quels résultats avez-vous obtenus ? Quelle est votre feuille de route pour l'avenir (mesures et quantification, exemple d'indicateurs, suivi des indicateurs et des progrès, élargissement du périmètre...) ? 8

Comment vous assurez-vous que les engagements pris par vos fournisseurs, sous-traitants, franchisés sont mis en œuvre ? Dans le cas où une controverse est établie au sujet d'un fournisseur, comment réglez-vous la situation (arrêt du contrat, dialogue et engagement...) ?

8

Gouvernance 8

Question 3 : Gouvernance de la durabilité 8

a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ? 8

Est-elle nominative (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière granulaire les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...) ? 8

b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ? 9

c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées) 9

d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ?	11
Question 4 : Gouvernance de l'Intelligence Artificielle.....	12
Vision.....	12
a) Quelles sont les activités et les métiers au sein de votre entreprise qui sont déjà impactés par l'utilisation de l'IA ?.....	12
b) Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?.....	13
c) Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?.....	13
Impacts.....	13
a) Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par l'utilisation de l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (notamment l'électricité et l'eau) ?.....	13
b) Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées.	14
c) Avez-vous identifié les conséquences sociales de l'utilisation de l'IA par votre groupe ?	14
e) Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les impacts potentiels identifiés dans vos décisions d'investissement ?.....	14
f) Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire ou éliminer les impacts (soyez précis et illustrez vos propos par des exemples appropriés) ?.....	14
Dépendance	15
a) Combien de systèmes d'IA utilisez-vous ?	15
b) Avez-vous anticipé une dépendance potentielle vis-à-vis de vos fournisseurs de systèmes d'IA ? Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?.....	15
Question 5 personnalisée.....	15
Peut-on s'attendre à ce que le groupe s'engage publiquement sur une trajectoire d'arrêt total (« phase-out ») des financements de véhicules thermiques et hybrides (y compris rechargeables) neufs au cours de la prochaine décennie (merci de détailler votre réponse) ?	15
a) Pour les prêts à l'achat, d'une part,	15
b) Pour les activités de location de longue durée (leasing avec et sans option d'achat), d'autre part ?.....	15
Questions de Monsieur Philippe de JONG, actionnaire individuel	17
1) Un nouveau partenariat investi dans la chaîne industrielle de l'énergie éolienne (à 14g CO2/kWh) va s'élever à 8 Mds d'€.	17
Quel est le montant de l'investissement engagé dans l'industrie nucléaire pour son électricité décarbonée (à 4g CO2/ kWh) ?.....	17
2) Quels sont les leviers stratégiques mis en oeuvre pour atteindre en 2026 un coefficient d'exploitation historiquement bas de 60% ?	17
3) Le programme de rachat d'actions (encore défiscalisé, semble-t-il) compensera-t-il bien, au titre près, l'impact dilutif de l'augmentation du Capital dédiée à l'actionariat salarié ? Les autres actionnaires n'auront-ils jamais la possibilité de bénéficier d'une telle disposition assortie de conditions favorables de souscription ?.....	18
Questions de Monsieur Pierre-Yves Grimaud, actionnaire individuel	19
1) Combien de contrats cela fait-il exactement au 31 Décembre 2024 ?.....	19
2) Pour combien de contreparties, exactement là aussi ?.....	19
3) Ces engagements hors bilan représentent 12 fois le total du bilan consolidé: Les modèles développés par vos services pour comptabiliser ces engagements à leur « juste valeur » ont-ils été validés par l'ACPR ?	19
4) Dans leurs commentaires les CAC soulignent que ces engagements hors bilan « constituent un point clef de l'audit » : un euphémisme qui traduit leur perplexité. Combien exactement de contrats ont été audités par vos CAC (montant, respect des covenants, qualité de la contrepartie etc.) pour leur permettre de certifier l'exactitude des comptes ?	19

Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, Association Loi 1901 (questions envoyées par email en date du 15 avril 2025) :

Réponse du Conseil d'administration :

Environnement

Question 1 : Sobriété

Selon la définition du GIEC, « Les politiques de sobriété recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires ».

La sobriété renvoie à des démarches multiples qui peuvent se traduire au niveau de la limitation ou modération de la demande (réparabilité, intemporalité de l'offre, marketing de la modération, ...) ou de celles de l'offre (réduction du nombre de gammes et/ou produits, production à la demande, ...) mais aussi au niveau des ressources et matières (sur les moyens et intrants comme l'intensité en matières ou sur les produits finis (réduction des emballages, suppression de tout élément non indispensable à l'usage du bien qui n'obère pas la satisfaction finale essentielle), etc...).

- a) Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? pourriez-vous le(s) définir ?**

Le concept de sobriété est intégré dans la stratégie environnementale du groupe Société Générale comme un des leviers de son ambition en faveur de la transition écologique, tant concernant la décarbonation de ses activités dans l'accompagnement de ses clients que concernant son empreinte environnementale pour compte propre.

Nous définissons la sobriété comme une approche qui limite la consommation en énergie et en ressources, tout en favorisant des comportements responsables chez nos clients (cf. [NZBA progress report](#)¹, page 51). L'objet étant d'essayer de réduire la consommation en premier lieu, de favoriser le réemploi à travers l'économie circulaire et enfin de mettre en place le recyclage.

Concernant la décarbonation des portefeuilles de financement, optimiser l'utilisation des matériaux et promouvoir la réutilisation et le recyclage sont des enjeux clés pour les secteurs difficiles à décarboner. L'utilisation d'acier secondaire est par exemple une des solutions pour réduire l'intensité carbone de la production d'acier.

Concernant ses propres émissions carbone, le Groupe s'est fixé une cible de -50 % de ses émissions carbone entre 2019 et 2030 et progresse en ligne avec cet objectif.

Par ailleurs, dans sa démarche de sobriété pour compte propre, le Groupe s'est également appuyé en France sur des initiatives gouvernementales ou institutionnelles, telles que :

- Le plan de sobriété énergétique demandé par le gouvernement français et visant une réduction de 10 % de sa consommation d'énergie (gaz, électricité, carburant) ;*
- La Charte d'engagements EcoWatt élaborée par RTE et l'ADEME qui vise une meilleure consommation d'électricité ;*
- La Charte Eco d'Eau qui implique en tant qu'employeur par des actions de sensibilisation auprès des salariés et en tant que consommateur par des actions de modération de l'utilisation d'eau.*

¹ Le rapport est accessible sur le site www.sociétégenerale.com.

b) Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ?

Le Groupe prend en compte la sobriété dans la définition de ses objectifs de décarbonation des portefeuilles de financement. Par exemple :

- Dans le secteur de la production de ciment, prise en compte de l'efficacité dans la construction et la fabrication du béton amenant à une limitation de la demande de ciment,
- Dans le secteur de la production d'acier, la sobriété passe par l'utilisation croissante d'acier recyclé, ce qui fait partie intégrante des informations nécessaires au suivi de nos clients dans ce secteur,
- Dans le secteur de l'aviation, intégration des hypothèses du scénario de l'IEA sur les changements comportementaux pour réduire la demande globale,
- Dans le secteur de l'immobilier, l'efficacité énergétique inclut les changements d'habitudes (réduction des températures de chauffage, limitation de la climatisation etc.).

Ces illustrations sont explicitées dans le NZBA progress report du Groupe dans lequel les secteurs pour lesquels la sobriété et la circularité sont identifiées comme des leviers sont identifiables avec le pictogramme suivant : 

Dans le cadre de la filiale de leasing automobile du Groupe, Ayvens, l'application du concept de sobriété se décline :

- Lors de l'accompagnement des clients dans la sélection de l'offre de services et de véhicules : souscription d'un véhicule sur la durée nécessaire (offres de location flexibles de courte et moyenne durée), sélection d'un véhicule à la taille et niveau d'équipement juste nécessaire, sélection des véhicules les plus efficaces en termes de consommation de carburant et d'énergie au sein d'une catégorie donnée etc.,
- Lors de la phase d'entretien et de réparation des véhicules pendant la durée du contrat, ce qui impacte les politiques d'achat et la gestion opérationnelle : remplacement des pneus selon des seuils d'usure raisonnables, réparation des pare-brises en lieu et place d'un remplacement, utilisation de pièces de réemploi etc.

Ce concept de sobriété se retrouve également à travers les actions que le Groupe prend sur la réduction de son empreinte carbone en agissant notamment sur l'impact environnemental de son immobilier, sur son empreinte numérique et sur celle des déplacements de ses collaborateurs (aériens et parc automobile). Cela est mesuré à travers l'objectif de réduction de 50 % des émissions carbone pour compte propre entre 2019 et 2030.

Concernant le parc immobilier :

- Ajustement des surfaces immobilières aux besoins en capitalisant sur le flex office et le télétravail,
- Actions de réduction des consommations énergétiques adaptées aux implantations et aux usages (pilotage des consommations énergétiques en ajustant les températures, en éteignant les équipements non nécessaires lorsque les immeubles sont fermés, en regroupant les collaborateurs sur certains immeubles les jours de faible fréquentation, solutions d'éclairage LED etc.),
- Recours aux énergies renouvelables et lorsque possible, déploiement de dispositifs d'auto-production avec panneaux photovoltaïques.

Concernant le programme interne numérique responsable :

- Migration des datacenters historiques vers des sites plus efficaces énergétiquement ou introduction d'énergie verte pour les Datacenters en France et à l'international,
- Signature en 2019 d'un partenariat avec Recycléa pour recycler et valoriser les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Par ailleurs, le Groupe a signé la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et mis en place un partenariat permettant de collecter la nourriture de ses restaurants d'entreprise à la Défense et de distribuer des repas à des associations.

Enfin, Société Générale incite ses collaborateurs à agir individuellement à travers la diffusion d'écogestes sur l'utilisation du numérique responsable, l'énergie immobilière, la consommation responsable et l'utilisation d'eau.

c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous pu rencontrer avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ?

Pour accompagner les clients, la banque a développé des offres et financé des projets en lien avec la sobriété et l'économie circulaire, ci-dessous quelques exemples :

- *La banque de détail a signé en 2024 un partenariat avec le Groupe Schneider Electric pour accompagner ses clients dans la réduction de l'empreinte carbone de leurs bâtiments et de leurs process industriels,*
- *Ayvens accompagne ses clients dans leur politique de mobilité des collaborateurs (par exemple motorisations adaptées à l'usage, forfaits mobilité). Par ailleurs, Ayvens fait évoluer son modèle économique vers un modèle où les véhicules seront mis en location plus longtemps. Durant la vie du contrat, l'entretien et la réparation des véhicules sont sources d'opportunités liées à l'économie circulaire (cf. exemples cités ci-dessus),*
- *Quelques exemples d'indicateurs de suivi : taille de la flotte sous contrat de location flexible de moyenne durée et nombre de contrats en Location Longue Durée de véhicules d'occasion, émissions de CO2 de la flotte, poids des véhicules, taux de réparation des pare-brises, taux d'utilisation des pièces de réemploi etc,*
- *Pour cette activité, les freins à l'adoption suivants ont été identifiés : préférence des conducteurs pour des pièces neuves, dans un contexte où l'employeur s'acquitte des coûts de leasing ; dimension statutaire des véhicules de fonction (élément d'attractivité de l'employeur) ou encore disponibilité des pièces de réemploi, de pneus reconditionnés,*
- *Franfinance a signé avec la BEI un prêt PME/ETI de 350M€ qui permet aux clients éligibles de bénéficier d'un taux attractif. L'obtention de ce prêt est conditionnée à l'atteinte par Franfinance d'un seuil de 30% de prêts octroyés lié à l'action climatique dont une quote-part liée à l'économie circulaire (prêts d'équipements d'occasion ou reconditionnés),*
- *Assurance : les produits de protection de Société Générale Assurances tiennent compte des enjeux liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Les sinistres matériels en assurance automobile affichaient en 2023 : un taux d'emploi de pièces réparées de 46 %, un taux d'emploi de pièces issues de l'économie circulaire de 10.5% et un taux moyen de pare-brises réparés de 26%. En 2024, Société Générale Assurances a continué de fixer des objectifs chiffrés dans ce domaine. Concernant l'offre d'assurance « mobile », la réparation des appareils est privilégiée par rapport au remplacement, sinon un appareil reconditionné de même catégorie est proposé. Société Générale Assurances encourage les comportements responsables de ses assurés via l'offre d'assurance automobile (avantage « petits rouleurs » et réduction de la prime pour les « véhicules propres »),*
- *Activités de financements : mises en place de financements en lien le recyclage (plastique, métaux, batteries, etc.), avec entre autres des indicateurs liés à l'économie circulaire. La banque s'est illustrée avec une transaction innovante structurée en 2023 pour Unilever via une obligation à impact social et sur le développement, liée au traitement des déchets plastiques au Nigeria. Par ailleurs, les équipes ont notamment financé une nouvelle station d'épuration en Suède visant à réduire la consommation d'eau et à minimiser les rejets de polluants, il s'agit du premier projet d'envergure dans le secteur de l'acier vert.*

Cette démarche de sobriété se retrouve également dans la politique d'achats responsables du Groupe initiée dès 2006 et impliquant une mobilisation de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

d) Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ?

De façon générale, le Groupe prend en compte les aspects de rentabilité dans toutes ses décisions afin de créer de la valeur pour ses actionnaires. La sobriété n'est pas contradictoire avec la rentabilité: les initiatives conduisant à davantage de sobriété, par exemple la moindre consommation de ressources en énergie avec l'encadrement des températures ou la limitation des voyages s'accompagnent de baisses de coûts. De la même façon, les initiatives de réparation en interne de matériel ancien représentent un coût bien moins élevé que l'acquisition de matériel neuf.

La sobriété à l'échelle de nos clients implique une transformation de leur appareil de production, cette dernière demande des investissements et de l'accompagnement, et donc plus d'opportunités de conseils et de financements pour la banque.

Social

Question 2 : Niveau de vie décent

Un niveau de vie décent est en partie assuré par le versement d'un salaire décent, mais pas que : protection sociale, avantages financiers...

Pour rappel le salaire décent est défini par le Global Living Wage comme « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus ». Cette rémunération doit également permettre au salarié et à sa famille de prendre part à la vie en société (loisir, accès à la communication...)

Le salaire décent, dont le montant varie d'un endroit à l'autre, ne doit donc pas être confondu avec le salaire minimum éventuellement adopté à un niveau national.

L'ensemble de la question concerne :

- **Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...)**
- **Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat.**
- **La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.**

- a) Comment garantissez-vous un niveau de vie décent (salaire décent, protection sociale, épargne de précaution et autres avantages, type aide au logement) à ces travailleurs ? Quels sont les travailleurs concernés (fournisseurs rang 1, 2 et 3, l'ensemble de vos fournisseurs stratégiques, le personnel non salarié...)?**

Le Groupe a défini la notion de salaire décent en prenant notamment en compte les références de living wage (salaire décent) développées pour chaque pays et région du monde par Fair Wage Network une ONG reconnue mondialement (Document d'enregistrement universel 2025 – D.25-0088 – 12 mars 2025 page 337). Cette notion est intégrée à l'approche du Groupe sur les rémunérations de ses salariés.

Dans le cadre de la CSRD², l'ESRS S2³ « travailleurs dans la chaîne de valeur » ayant été évalué comme non matériel, le Groupe n'a pas entrepris d'action, à date, sur le sujet spécifique du niveau de vie décent de ces travailleurs.

² Corporate Sustainability Reporting Directive

³ European Sustainability Reporting Standards S2 Workers in the Value Chain

Cependant, dans le cadre de son devoir de vigilance, Société Générale met en œuvre plusieurs dispositifs de gestion des risques environnementaux et sociaux, en particulier pour les fournisseurs et sous-traitants de rang 1 avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie.

La cartographie de ces risques prend notamment en compte les risques en matière de droits humains et de conditions sociales incluant : santé et sécurité, conditions de travail et liberté syndicale, discriminations, travail forcé et esclavage moderne, travail des enfants). Des paramètres supplémentaires liés au contexte sont également pris en compte : les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement (complexité de la chaîne d'approvisionnement incluant le nombre d'acteurs et les facteurs d'éloignement géographique des intermédiaires jusqu'à l'acheteur final) et l'intensité de la main d'œuvre.

A titre d'illustration, parmi les actions de prévention et d'atténuation des risques d'atteinte E&S intrinsèques graves mise en œuvre auprès des fournisseurs de rang 1:

- Dans les grilles de notation dans les appels d'offres, des critères E&S sont pondérés en fonction du niveau de risque E&S de la catégorie d'achat. A titre d'illustration, un critère présent dans des grilles d'évaluation RSE sur des catégories à risque : "Quelles actions menez-vous afin de favoriser des conditions de travail saines pour le personnel affecté à la fabrication de l'équipement ou à la réalisation de la prestation, en particulier concernant les salaires et les horaires de travail ? Merci de détailler les actions mises en place de façon distincte",
- L'intégration d'une clause RSE dans l'ensemble des modèles de contrats de la Direction des achats et de la filière Achats à l'international, comprend notamment l'engagement contractuel lié au respect de la **Charte Achats Responsables du Groupe**. Il y est demandé aux fournisseurs de s'engager à appliquer les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment l'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décent en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux.

En outre, le Groupe opère dans le cadre des contrats de mise à disposition des sociétés d'intérim en France une stricte égalité de traitement avec ses salariés. Les contrats cadres avec les sociétés d'intérim sont soumis aux conditions fixées par la direction des achats dans les mêmes conditions que l'ensemble des sociétés prestataires.

- b) Avez-vous identifié et cartographié les risques et obstacles au versement d'une rémunération décente et de prestations sociales dans votre chaîne de valeur (exemples : métiers à risque, pays à risque, contexte réglementaire local, inflation, compétitivité, opacité des pratiques des fournisseurs...) ? Quelles mesures spécifiques prenez-vous pour réduire les risques liés à ces métiers (revue annuelle et corrections des écarts, mise en place de mesures incitatives pour les fournisseurs...) ?**

Dans le cadre de la CSRD, l'ESRS S2 « travailleurs dans la chaîne de valeur » ayant été évalué comme non matériel, le Groupe n'a pas entrepris d'action sur le sujet spécifique du « salaire décent » de ces travailleurs. Les travaux d'identification et de cartographie des risques E&S dans la chaîne d'approvisionnement, communs avec nos pairs du secteur bancaire français, évaluent des thématiques de risque plus globales (cf. réponse ci-dessus).

Les dispositifs d'audits RSE fournisseurs et d'identification et de gestion des controverses E&S permettent également de capter les risques relatifs au salaire décent chez nos fournisseurs de rang 1.

A titre d'illustration, la Direction des Achats a mandaté en 2024 quatre nouveaux audits RSE de fournisseurs, avec un volet d'évaluation portant sur la rémunération. Le point d'audit suivant est notamment évalué lors des audits : « Lorsque le salaire minimum légal ne suffit pas à couvrir les besoins de base des travailleurs, l'employeur a mis en place une approche de la rémunération fondée sur le salaire minimum vital ». Aucune anomalie n'a été détectée sur cette thématique.

Le processus d'identification de controverses s'appuie sur un outil de place, qui recherche notamment les mots clés « living wage requirements⁴ » sur la thématique « Poor employment conditions⁵ ».

⁴ Exigences de salaire décent/minimum

⁵ Conditions de travail précaires

c) Est-ce que le respect d'un niveau de vie décent est un critère de sélection dans le choix de vos fournisseurs ou sous-traitants ? Dans quelle mesure ce critère est-il déterminant dans ce choix ?

Comme précisé en réponse à la question 2a), les grilles de notation des appels d'offres intègrent des critères E&S, y compris sur les salaires pour certaines catégories à enjeu telles que la gestion des déchets, la restauration d'entreprise ou les équipements IT. Ce critère est discriminant dans la notation globale de l'offre. Les critères E&S sont pondérés dans la grille de notation en fonction du niveau de risques E&S de la catégorie d'achats (minimum 15% pour les catégories à risque élevé).

d) Si vous avez adopté une politique pour garantir un niveau de vie décent à tous ou certains des travailleurs de votre chaîne de valeur / indépendants, quels résultats avez-vous obtenus ? Quelle est votre feuille de route pour l'avenir (mesures et quantification, exemple d'indicateurs, suivi des indicateurs et des progrès, élargissement du périmètre...) ?

Comment vous assurez-vous que les engagements pris par vos fournisseurs, sous-traitants, franchisés sont mis en œuvre ? Dans le cas où une controverse est établie au sujet d'un fournisseur, comment réglez-vous la situation (arrêt du contrat, dialogue et engagement...)?

Le Groupe n'a pas adopté de politique dédiée, à date, pour garantir un niveau de vie décent à tous / à certains des travailleurs de sa chaîne de valeur.

La feuille de route : le cadre de gestion des risques relatifs au salaire décent dans la chaîne d'approvisionnement sera réévalué en 2025 au regard (i) d'une cartographie spécifique à cette typologie de risque et (ii) des pratiques de nos pairs. Les éventuelles pistes d'actions qui pourront être étudiées, lorsque le risque intrinsèque est évalué à « élevé », sont :

- Mise à jour de la cartographie des risques E&S pour les achats,
- Mise à jour des fiches RSE par catégorie d'achat pour intégrer des exigences et des critères relatifs au salaire décent,
- Mise en place d'une clause « fair wage » en fonction des résultats de la réévaluation évoquée ci-dessus.

Lorsqu'une controverse E&S est établie au sujet d'un fournisseur de rang 1, ou qu'une anomalie est constatée lors d'un audit E&S, le Groupe engage un dialogue avec ses fournisseurs et incite à la mise en œuvre de plans de progrès. A titre d'illustration, suite à l'identification de controverses sur la thématique du travail forcé, un questionnaire spécifique concernant les moyens mis en œuvre pour le contrôle de leurs chaînes d'approvisionnement a été envoyé à 3 fournisseurs sensibles. Par ailleurs, trois fournisseurs sensibles ayant déjà répondu en 2022 à ce questionnaire spécifique ont fait l'objet d'une revue de leurs processus pour contrôler leurs chaînes d'approvisionnement sur la thématique du travail forcé.

Le Groupe s'assure également de la mise en œuvre des engagements pris par ses fournisseurs de rang 1 dans le cadre des plans de progrès via la tenue de réunions de suivi régulières jusqu'à mise en œuvre effective du plan d'action.

Gouvernance

Question 3 : Gouvernance de la durabilité

a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ? Est-elle nominative (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière granulaire les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...)?

Société Générale publie une matrice des compétences nominative des administrateurs dans le Document d'Enregistrement Universel qui peut être consultée sous le lien suivant :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-03/document-enregistrement-universel-2025.pdf#page=70>.

La granularité porte sur le fait de maîtriser cette compétence ou si elle est encore en cours d'apprentissage. La banque considère qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité soit sur la base du secteur d'activité dans lequel il exerce ou a exercé son activité (Energie, BTP, Electronique, etc.) ou de son ancienneté au sein du Conseil d'administration qui lui ont permis d'acquérir cette expertise notamment au travers des formations suivies ou des sujets traités en réunion. La compétence « durabilité » reprise dans la matrice qui figure dans l'URD comprend l'ensemble de ces sujets.

b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ?

La plupart des administrateurs ont une expérience professionnelle au cours de laquelle le sujet de la RSE et la notion de durabilité sont majeurs au vu de leurs domaines d'activités respectifs. Ils ont déjà un niveau de compétence solide dans ce domaine.

Par ailleurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, plusieurs formations sont organisées chaque année par Société Générale ou le cas échéant par des tiers pour actualiser et renforcer les compétences des administrateurs dans différents domaines dont ceux de la RSE et plus particulièrement sur le climat.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a défini des objectifs cible sur la base de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, l'actualité du Groupe et les évolutions réglementaires.

A noter que depuis 2021, le Conseil d'administration a été assisté par un censeur dont le rôle est notamment de l'accompagner dans sa mission en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il s'agit de J.-B. Lévy, ancien Président Directeur Général d'EDF dont le rôle est majeur. Il participe notamment à la préparation des dossiers débattus au Conseil d'administration en matière de gestion des risques RSE.

c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées)

Nom – Prénom	Compétences spécifiques	Nature de la compétence
Lorenzo BINI SMAGHI	Economie, banque, finance Réglementaire acquise à BCE Energie et transition énergétique	Expérience de très haut niveau au sein de la BCE Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Slawomir KRUPA	Banque, Finance	Expertise internationale, banque de financement et d'investissement, stratégie, risque, conformité Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
William CONNELLY	Banque, Finance Président du Conseil d'administration d'Amadeus IT (Espagne) group & d'Aegon Ltd (Bermudes)	Expertise internationale, banque de financement et d'investissement, technologie Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE

Jérôme CONTAMINE	Ingénierie, Energie, industrie automobile, bio pharmacie, (ex : TotalEnergies, Véolia, Sanofi, Valéo...)	Expertise dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, de la pharmacie, de l'automobile, l'audit, la finance et la gestion d'entreprises dans un environnement international Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Béatrice COSSA-DUMURGIER	Ingénieur de formation (Ecole Polytechnique et Ecole des Ponts et Chaussées en France, MIT aux US) Ingénierie, Recherche, banque (ex : BNPP, Blablacar, Believe, Peugeot Invest, Casino)	Expertise bancaire (banque de détail), stratégie, finance, conformité et digital, grande distribution, automobile Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Diane COTE	Finance, comptabilité, conseil, assurance Performance énergétique – Administratrice au sein de ACT Commodities (Pays-Bas)	Expertise dans les domaines de l'audit, finance, risque, assurance, énergie Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Ulrika EKMAN	Juridique & international	Expertise internationale juridique (fusions, acquisitions, scissions, cessions et réorganisations) Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
France HOUSSAYE	Banque	Expertise dans le domaine de la banque de détail Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Annette MESSEMER	Banque, international, bâtiment et construction, industrie agro-alimentaire et industrie minière du fait de son expérience professionnelle et ses mandats d'administratrice au sein de Vinci SA, Savencia SA, Imerys SA, Essilor Luxottica.	Expertise dans les domaines bancaire et financier, en particulier audit, contrôle des risques, activités de marchés financiers, conformité, bâtiment et construction, agro-alimentaire et secteur minier Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Henri POUPART-LAFARGE	Ingénieur de formation (Ecole Polytechnique et Ecole des Ponts et Chaussées en France, MIT aux US) Ingénierie, Industrie, transport. Alstom	Expertise en matière de stratégie, finance, conformité, transport Expertise forte en matière de RSE et de durabilité Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Johan PRAUD	Banque	Expertise dans le domaine de la banque de détail Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE

Benoît de RUFFRAY	Ingénieur de formation (Ecole Polytechnique et Ecole des Ponts et Chaussées en France, Imperial College à Londres) Ingénierie, Industrie Dirigeant du Groupe Eiffage, industrie du bâtiment et de la construction (ex : Bouygues)	Expertise en matière de stratégie, finance, international, bâtiment et construction Expertise forte en matière de RSE et de durabilité Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Alexandra SCHAAPVELD	Economie, banque Industrie pétrolière et gazière, construction, et infrastructures Ex-Membre du Conseil de surveillance au sein de Vallourec SA	Expertise internationale, banque de financement et d'investissement, risque, audit, conformité Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE
Sébastien WETTER	Finance & management, audit & inspection	Expertise internationale, banque de financement et d'investissement, audit, contrôle, stratégie, marketing, service client Expertise réglementaire Formations spécialisées RSE

d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ? :

<u>Publiez-vous</u> les éléments suivants :		oui	non	Si oui, merci de nous fournir la source/référence
Une biographie détaillée pour chacun de vos administrateurs mettant en avant leurs expériences ou formations en lien avec les thématiques durables ?			X	Pour autant le détail des cursus universitaires ainsi que l'expérience des administrateurs est précisé dans le Document d'enregistrement universel consultable sous ce lien : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-03/document-enregistrement-universel-2025.pdf#page=75 De même, les formations suivies sont également précisées. Les détails peuvent être consultés sous ce lien : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2025-03/document-enregistrement-universel-2025.pdf#page=91
Le mode d'acquisition de la compétence ?	Format de chaque formation (interne ou externe)	X	interne	Document d'enregistrement universel
	Contenu de chaque formation	X		Document d'enregistrement

				universel
	Caractère obligatoire ou non de chaque formation	X Les formations sont obligatoires		Document d'enregistrement universel
	Fréquence de chaque Formation	X		Document d'enregistrement universel
	Destinataires des formations	X		Document d'enregistrement universel
Le type d'évaluation continue de la compétence ?	Auto-évaluation	X		Document d'enregistrement universel
	Evaluation externe par des tiers		X	
	Autres :		X	

Question 4 : Gouvernance de l'Intelligence Artificielle

a) Vision/maîtrise :

- Quelles sont les activités et les métiers de votre entreprise qui sont d'ores et déjà impactés par le recours à l'IA ?
- Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?
Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?

b) Impacts :

- Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par le recours à l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (électricité et eau notamment) ? Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées.
- Avez-vous identifié les conséquences sociales du recours à l'IA par votre groupe ?
- Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ?
- Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les impacts potentiels décelés dans vos décisions d'investissement ? Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire les impacts ou les éliminer (merci d'être précis et d'illustrer vos propos par des exemples adéquats) ?

c) Dépendance :

- Combien de systèmes d'IA sollicitez-vous ?
- Avez-vous anticipé une éventuelle dépendance vis-à-vis de vos fournisseurs de système d'IA ?
- Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?

Vision

- a) **Quelles sont les activités et les métiers au sein de votre entreprise qui sont déjà impactés par l'utilisation de l'IA ?**

Société Générale travaille comme l'ensemble du secteur bancaire sur les enjeux liés à l'utilisation de l'IA (machine learning, modèles prédictifs, automatisation, et plus récemment, IA générative) depuis plus de 10 ans. Ces technologies sont susceptibles d'améliorer :

- L'efficacité opérationnelle,
- L'expérience client,
- L'efficacité commerciale des équipes,
- La gestion des risques.

Les applications de l'IA peuvent concerner l'ensemble des métiers et l'ensemble des fonctions au sein du Groupe.

b) Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?

À court terme, des applications liées à l'IA sont déployées pour faciliter le travail des équipes de conseillers comme pour la préparation de leurs rendez-vous clients ou la gestion de prise de note.

L'IA aidera les conseillers à mieux trier les appels et les demandes et, de ce fait, augmenter la réactivité de la banque et réduire le temps de traitement des questions des clients qui sont des facteurs clé de satisfaction. L'IA a des effets positifs sur le Service clients.

Elle va également être utilisée pour traiter de larges quantités de documents comme, par exemple, l'entrée en relation avec de nouveaux clients.

Les équipes informatiques intègrent également l'usage d'outils IA pour accélérer les développements sur les plateformes bancaires.

À moyen terme, l'introduction d'agents IA aidera les équipes à accomplir les tâches répétitives du quotidien et leur permettra de se concentrer sur les tâches à valeur ajoutée et notamment le contact et l'expérience client, le conseil et la stratégie, etc.

Il est très difficile de prévoir à ce stade les applications à long terme car les technologies évoluent extrêmement rapidement.

c) Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?

L'essentiel de l'IA sera utilisé pour assister nos collaborateurs dans leurs tâches au quotidien à tous les niveaux de l'entreprise et sera particulièrement précieuse pour aider nos collaborateurs au contact des clients.

Impacts

a) Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par l'utilisation de l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (notamment l'électricité et l'eau) ?

Les progrès viendront d'abord de l'ensemble des entreprises engagées dans l'IA (infrastructures, fournisseurs de modèles et agents, Large Language Models notamment, data center) qui sont activement et publiquement engagées dans des programmes visant à réduire leur empreinte énergétique.

Par ailleurs, l'IA s'intègre dans le cadre du programme Green IS qui s'inscrit dans le cadre de la réduction des émissions équivalent CO2 du Groupe.

b) Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées.

Ces sujets sont encore émergents et manquent de maturité d'ensemble, mais la banque est attentive à cette question, à intégrer à notre politique énergétique globale pour notre compte propre.

c) Avez-vous identifié les conséquences sociales de l'utilisation de l'IA par votre groupe ?

Comme dans toute transformation technologique, la banque accompagne activement les collaborateurs à se former sur l'IA, repense les nouvelles façons de travailler, les nouvelles organisations qui permettront de tirer tout le parti de ces technologies, en faisant évoluer les compétences et en recrutant de nouveaux collaborateurs experts.

d) Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ?

Pour établir un cadre d'utilisation responsable de l'IA, le Groupe a mis en place une *IA Authority* élaborant les lignes directrices et les normes pour développer des projets de manière responsable et éthique conformément aux valeurs de transparence et de responsabilité de la banque.

L'utilisation de l'IA est par ailleurs encadrée au niveau européen à travers notamment l'IA Act et la banque s'inscrit pleinement dans ce cadre ainsi que dans toute évolution réglementaire future.

La banque aligne également ses pratiques sur les principes de l'OCDE pour une IA responsable en mettant en œuvre des politiques et des lignes directrices spécifiques dans le cadre de la gestion de ses projets d'IA.

Pour tout ce qui relève du traitement des données personnelles, le Groupe se conforme aux droits applicables et notamment au RGPD au sein de l'Union Européenne.

e) Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les impacts potentiels identifiés dans vos décisions d'investissement ?

Le Groupe est pleinement engagé sur l'ensemble des dimensions de la RSE tant en interne que dans ses décisions d'investissement. Veuillez-vous reporter à notre site web [Engagements RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises - Société Générale](#).

f) Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire ou éliminer les impacts (soyez précis et illustrez vos propos par des exemples appropriés) ?

Les projets d'AI font l'objet d'un suivi au plus haut niveau du groupe.

- (i) Le *Group AI transformation committee* regroupe l'ensemble du comité exécutif du groupe intégrant bien sûr les dimensions essentielles des Risques et de la Conformité.
- (ii) *L'AI Authority, comme évoqué en réponse à la question d).*
- (iii) L'IA s'inscrit dans le cadre du programme Green IS qui vise à réduire l'empreinte carbone du groupe notamment à travers un groupe de travail dédié à la mesure et au suivi de l'impact des cas d'utilisation de l'IA générative sur les émissions d'équivalent de CO2.
- (iv) La formation à l'IA est une priorité de l'équipe Ressources Humaines du Groupe.
- (v) Les cadres de gestion du risque et de la conformité intègrent maintenant les risques spécifiques liés à l'IA en alignant progressivement les politiques existantes sur les législations en vigueur et à venir.

- (vi) La banque collabore avec ses pairs de l'industrie pour cerner les meilleures pratiques et s'en inspirer. Cela prend la forme de participation à des collectifs, des *Think Tanks*.

Dépendance

a) Combien de systèmes d'IA utilisez-vous ?

La banque utilise de multiples plateformes et technologies d'IA (Natural Language Processing, Large Language Models, Optical Character Recognition, etc.), certaines propriétaires et certaines *open source* sur l'ensemble des différents cas d'usage sur lesquels les équipes travaillent.

b) Avez-vous anticipé une dépendance potentielle vis-à-vis de vos fournisseurs de systèmes d'IA ? Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?

Société Générale gère activement les risques vis-à-vis des fournisseurs des systèmes d'IA en mettant en place les dispositifs suivants :

- Une stratégie de fournisseurs diversifiés : la banque s'est engagée à diversifier ses fournisseurs de systèmes d'IA afin de réduire la dépendance à l'égard d'un seul fournisseur. Cette stratégie permet à la banque de maintenir une souplesse opérationnelle et de négocier de meilleures conditions tout en minimisant le risque d'interruption de service.
- Le recours à des développements internes lorsque pertinent : nos capacités internes (les Data Labs des métiers et fonctions support, ainsi que la nouvelle entité transversale appelée SocGen AI) permettent au Groupe de développer des solutions d'IA internes lorsque cela est pertinent, en s'appuyant sur une gamme diversifiée de technologies open source et commerciales. Cette configuration permet de réduire la dépendance vis-à-vis des fournisseurs externes et d'adapter les solutions aux besoins spécifiques de la banque.
- La collaboration et les partenariats : la banque collabore activement avec d'autres institutions financières et partenaires technologiques pour partager les meilleures pratiques, ce qui aide à rester informés de l'évolution du marché et à réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs monopolistiques.

Question 5 personnalisée

Atteindre la neutralité carbone en 2050 pour le secteur des transports en Europe implique d'éliminer progressivement la mise en circulation de nouveaux véhicules légers (voitures et utilitaires) fonctionnant aux carburants fossiles (moteurs thermiques classiques, mais aussi hybrides, y compris hybrides rechargeables) d'ici 2035.

Les activités de financement automobile des banques jouent un rôle clé dans l'atteinte de cet objectif. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les prêts pour l'achat de véhicules neufs d'une part, et la location longue durée de véhicules d'autre part.

Peut-on s'attendre à ce que le groupe s'engage publiquement sur une trajectoire d'arrêt total (« phase-out ») des financements de véhicules thermiques et hybrides (y compris rechargeables) neufs au cours de la prochaine décennie (merci de détailler votre réponse) ?

a) Pour les prêts à l'achat, d'une part,

b) Pour les activités de location de longue durée (leasing avec et sans option d'achat), d'autre part ?

Le Groupe traite le sujet de la décarbonation du secteur automobile à la source en dialoguant avec les constructeurs automobiles de leur stratégie de transition, notamment autour des sujets liés à l'électrification. Ce dialogue s'inscrit dans la stratégie de décarbonation de la banque sur le secteur, qui repose également sur un objectif de réduction de l'intensité

d'émissions de son portefeuille de prêts aux constructeurs automobiles, tenant compte de la trajectoire impulsée au niveau européen.

Concernant les prêts pour l'achat de véhicules, sur les véhicules neufs, la réglementation européenne interdit la mise en circulation de véhicules thermiques neufs dès 2035. Mécaniquement, les nouveaux prêts pour véhicules neufs thermiques disparaîtront également en 2035 en Europe, et ce pour toutes les banques.

Via ses activités de financement spécialisés, le groupe Société Générale finance la transition énergétique du parc automobile et s'est fixé des objectifs en termes de financement de véhicules purement électriques. Ces objectifs alimentent sacible de contribution à la finance durable de 500 Md€ entre 2024 et 2030.

Au travers de sa filiale de leasing automobile Ayvens, le Groupe accompagne ses clients dans leur transition énergétique pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ayvens suit de près l'évolution du marché et travaille en étroite collaboration avec ses clients pour les aider à comprendre le paysage réglementaire et à explorer les diverses options qui s'offrent à eux. Qu'il s'agisse d'adopter des véhicules électriques, d'investir dans des infrastructures de recharge ou de mettre en œuvre des solutions de mobilité alternatives, le Groupe aide ses clients à optimiser leurs opérations.

Concrètement, cette transition est bien engagée :

- La flotte actuelle d'Ayvens de plus de 600,000 véhicules électriques (BEV et PHEV) reflète son engagement envers la transition, avec une part croissante des BEV (~390,000 à fin 2024 contre ~290,000 à fin 2023),
- La pénétration des véhicules électriques chez Ayvens a atteint 40 % (BEV et PHEV) des nouvelles immatriculations de voitures particulières en Europe en 2024 (dont 27% de BEV, contre 21% en 2023),
- Les émissions de CO2 de la flotte d'Ayvens s'élevaient à 106 g/km au 31 décembre 2024 (-5,3 g en rythme annuel).

A l'issue des contrats de leasing, Ayvens apporte une contribution importante à la décarbonation du parc automobile en mettant sur le marché du véhicule d'occasion ces véhicules à faible émission.

Questions de Monsieur Philippe de JONG, actionnaire individuel (questions envoyées par email en date du 17 avril 2025) :

- 1) Un nouveau partenariat investi dans la chaîne industrielle de l'énergie éolienne (à 14g CO₂/kWh) va s'élever à 8 Mds d'€.
Quel est le montant de l'investissement engagé dans l'industrie nucléaire pour son électricité décarbonée (à 4g CO₂/ kWh) ?**

Réponse du Conseil d'administration :

Société Générale a en effet annoncé début 2025 la signature d'un accord avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre duquel le Groupe apportera des garanties bancaires pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard d'euros afin de stimuler les investissements dans l'industrie éolienne ([France : La BEI et Société Générale annoncent un accord pour stimuler les investissements dans l'industrie éolienne jusqu'à 8 milliards d'euros - Société Générale](#)).

Société Générale est fermement convaincue que, pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux, la diversification des sources d'énergie « bas carbone » est cruciale pour assurer la résilience des systèmes énergétiques. En parallèle de l'éolien, du solaire, ou des solutions de stockage par batteries, le Groupe considère que le nucléaire doit aussi être soutenu et développé pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Aux côtés de 13 autres banques ([14 Major Global Banks and Financial Institutions Express Their Support for Effort to Triple Nuclear Energy by 2050](#)), nous avons d'ailleurs affirmé en septembre 2024 notre support à la déclaration sur le triplement des capacités nucléaires (d'ici 2050) faite par les Etats lors de la COP28.

Concrètement, Société Générale offre des services bancaires et financiers au secteur du Nucléaire Civil, dans le respect de sa [Politique sectorielle "Nucléaire civil"](#). En tant que partenaire historique de référence de ses clients dans ce domaine, elle joue un rôle clé dans le conseil et le financement de projets nucléaires civils, allant de la construction de nouvelles centrales nucléaires à la modernisation des infrastructures existantes, en passant par le soutien aux acteurs de ce secteur sur toute la chaîne de valeur.

- 2) Quels sont les leviers stratégiques mis en oeuvre pour atteindre en 2026 un coefficient d'exploitation historiquement bas de 60% ?**

Réponse du Conseil d'administration :

Une démarche stratégique globale a été engagée afin d'améliorer structurellement le levier opérationnel du Groupe, dans le cadre du nouveau plan stratégique de la banque annoncé en septembre 2023. En 2024, le coefficient d'exploitation s'est établi à 69%, en-deçà de la cible annoncée de 71%. Cette amélioration s'est confirmée au premier trimestre 2025 pour atteindre un coefficient d'exploitation de 65%, inférieur à la cible fixée à moins de 66% pour l'année 2025. Le Groupe s'est fixé pour objectif un coefficient d'exploitation à moins de 60% à horizon 2026, en ligne avec celui de nos pairs.

Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe poursuit des initiatives concrètes en matière de réduction de coûts dont les effets montent progressivement en puissance : amélioration de l'efficacité opérationnelle dans les réseaux bancaires en France dans notre nouveau modèle opérationnel SG, issu du rapprochement des réseaux de détail de Société Générale et du Crédit du Nord, accélération des synergies au sein d'Ayvens résultant de l'intégration de LeasePlan, simplification du fonctionnement du siège en France et des méthodes de travail et adaptation des processus et infrastructures informatiques.

Par ailleurs, sur le plan de l'optimisation de notre base de revenus, le Groupe a engagé des actions stratégiques ciblées afin d'accroître ses revenus d'ici 2026 : hausse de la contribution de BoursoBank, montée en puissance dans les activités de courtage actions avec la création de la coentreprise Bernstein en avril 2024, mise en place du partenariat avec Brookfield

dans les investissements en dette privée, poursuite d'une dynamique de croissance des commissions dans la Banque de Grande Clientèle avec le développement d'un modèle moins consommateur en capital, croissance de nos activités en République tchèque et en Roumanie grâce à la mise en place d'offres digitales à forte valeur ajoutée et un accroissement des synergies au sein des activités de mobilité.

Des étapes importantes ont été franchies sur l'ensemble de ces initiatives pour nous permettre d'atteindre cette cible de coefficient d'exploitation inférieure à 60% en 2026 et les efforts engagés seront poursuivis dans les prochains mois.

3) Le programme de rachat d'actions (encore défiscalisé, semble-t-il) compensera-t-il bien, au titre près, l'impact dilutif de l'augmentation du Capital dédiée à l'actionnariat salarié ? Les autres actionnaires n'auront-ils jamais la possibilité de bénéficier d'une telle disposition assortie de conditions favorables de souscription ?

Réponse du Conseil d'administration :

Le montant du programme de rachat d'actions et celui de la réduction de capital consécutive est déterminé par application de la politique de distribution aux actionnaires, arrêtée par le Conseil d'administration. Au titre de l'exercice 2024, ceci représenterait l'équivalent de 1,09 euro par action. La détermination du montant du rachat d'actions répond également et prioritairement à l'objectif de compenser intégralement l'impact dilutif, pour les actionnaires, de la future augmentation de capital au profit des salariés et retraités du Groupe au cours de l'exercice 2025 dont le Conseil d'administration a arrêté le principe pour un montant nominal maximal de 15 056 000 euros. Ce programme sera soumis à la taxe instituée par la Loi de Finances pour 2025 dans les conditions et limites prévues par celle-ci.

Le législateur a souhaité réserver aux salariés la possibilité de pouvoir souscrire à des augmentations de capital dans des conditions spécifiques, dans une volonté de les associer activement et durablement au développement de l'entreprise et au partage de la valeur. Ces conditions de souscription ne peuvent donc être proposées aux actionnaires non-salariés. En contrepartie des conditions favorables de souscription au travers de la décote consentie sur le prix, les actions souscrites par les salariés ne peuvent, sauf exceptions limitées, être cédées avant l'expiration d'une période d'au moins cinq ans.

Questions de Monsieur Pierre-Yves Grimaud, actionnaire individuel (*questions envoyées par email en date du 05 mai 2025*):

- 1) **Combien de contrats cela fait-il exactement au 31 Décembre 2024 ?**
- 2) **Pour combien de contreparties, exactement là aussi ?**
- 3) **Ces engagements hors bilan représentent 12 fois le total du bilan consolidé : Les modèles développés par vos services pour comptabiliser ces engagements à leur « juste valeur » ont-ils été validés par l'ACPR ?**
- 4) **Dans leurs commentaires les CAC soulignent que ces engagements hors bilan « constituent un point clef de l'audit » : un euphémisme qui traduit leur perplexité. Combien exactement de contrats ont été audités par vos CAC (montant, respect des covenants, qualité de la contrepartie etc.) pour leur permettre de certifier l'exactitude des comptes ?**

Réponse du Conseil d'administration :

Sauf erreur de compréhension de notre part, vous faites référence, comme vous en aviez déjà eu l'occasion lors de questions pour des Assemblées Générales antérieures, aux notionnels des instruments sous-jacents des dérivés.

En préambule, veuillez noter que les notionnels des instruments financiers dérivés correspondent aux nominaux des instruments sous-jacents des dérivés (par exemple la valeur des actions sous-jacentes pour une option sur actions, le nominal du prêt et de l'emprunt théoriques pour un swap de taux, ...). Ils servent de base, associés à d'autres paramètres, au calcul des variations de juste valeur des dérivés. Toutefois, leur valeur brute ne traduit pas le risque financier auquel est exposé un Groupe bancaire. En effet :

- Les engagements notionnels présentés dans le Document d'Enregistrement Universel correspondent à la somme des montants bruts des engagements sur l'ensemble des sous-jacents sur lesquels la banque est intervenue, sans aucune compensation entre les contrats se couvrant mutuellement, même quand ils sont conclus dans le cadre d'accords de compensation globale. Or la gestion des risques nés des expositions sur dérivés se fait en général en mettant en place de nouveaux contrats de sens opposés (afin de réduire l'exposition nette globale), plutôt qu'en terminant de façon anticipée des contrats existants. Dès lors, l'exposition totale mesurée comme la somme des expositions brutes ne reflète pas le risque in fine supporté par la banque,
- Les engagements hors bilan ne tiennent pas compte des dispositifs d'appels de marge et des dépôts de garantie, qui limitent l'exposition et les risques,
- La juste valeur des instruments dérivés est différente du montant des engagements notionnels. Ainsi, la juste valeur d'un instrument dérivé ferme est en général nulle à l'initiation, même si le notionnel peut être très élevé. De même, la juste valeur d'un instrument dérivé conditionnel ne correspond à l'initiation qu'à la prime perçue ou payée (comptabilisée au bilan), qui n'est en général qu'un faible pourcentage du notionnel.

A titre d'exemple, un instrument dérivé parfaitement couvert par un autre instrument dérivé, avec des dispositifs d'appels de marge quotidiens sécurisant leur dénouement, dont la juste valeur nette correspond à la marge d'intermédiation de la banque, donne lieu dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 (dans le tableau des « Engagements notionnels ») à la présentation des notionnels cumulés des deux instruments.

Le nombre des contrats est d'environ 25 000 à fin décembre 2024, le nombre de contreparties s'établissant à environ 13 000 à fin décembre 2024. Ce nombre élevé s'explique, comme indiqué précédemment, par le fait que les contrats ne sont généralement pas « terminés » ou annulés mais sont plutôt annulés ou réduits par la mise en place d'un nouveau contrat, de sens contraire. Ces contrats font l'objet de contrôles nombreux, conformes aux meilleures pratiques et aux normes réglementaires. Parmi ces contrôles figurent les réconciliations avec les contreparties, qui sont automatisées dans la majorité des cas. En complément, il existe notamment des mécanismes d'appels de marge quotidiens, qui permettent de sécuriser les variations de valeur de ces instruments en donnant lieu à un paiement immédiat.

Les comptes sont certifiés par les Commissaires aux Comptes. Le détail de leur approche sur le point clé de l'audit relatif à la valorisation des instruments financiers complexes figure dans leur rapport de certification inséré dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 en pages 580 à 587 pour les comptes consolidés et en pages 649 à 654 pour les comptes annuels.